Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
021-212102313-20250923-VD20250922_15-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 septembre 2025

Président : Madame KOENDERS
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59
Nombre de membres en exercice : 59
Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICHI
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Christophe AVENA
Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Monsieur David HAEGY
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE
Contrat de ville - 3ème phase de la programmation 2025

La politique de la ville vise à réduire les inégalités sociales entre les habitants des quartiers dits « prioritaires » et les autres quartiers en proposant des actions spécifiques ou renforcées afin de favoriser le bien-vivre ensemble et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

Pour la période 2024-2030, le nouveau contrat de ville concerne 23 200 habitants sur les six quartiers politique de la ville de Dijon métropole : les Grésilles et la Fontaine d'Ouche à Dijon, mais aussi le mail à Chenôve, le Bief du moulin à Longvic, le Belvédère à Talant et Quetigny-centre qui est entré dans la géographie prioritaire au 1er janvier 2024.

Signé pour six ans, le contrat de ville mobilise, sur leurs champs de compétences respectifs, les partenaires institutionnels, les associations et les habitants. Il associe dans son pilotage, sa mise en œuvre et son évaluation, les habitants et les conseils citoyens, instances participatives dédiées.

Le contrat de ville définit le cadre de travail partenarial, les enjeux et les orientations identifiées au sein de chaque commune. A Dijon sur les deux quartiers prioritaires de la Fontaine d'Ouche et des Grésilles, les 3 orientations prioritaires sont :

- le renforcement du lien social,
- l'amélioration du cadre de vie,
- le développement de l'émancipation par la culture, le sport et l'éducation.

Pour 2025, la ville de Dijon participe au financement des projets et des actions du contrat de ville à hauteur de 317 700 €.

Les deux premières programmations 2025 se sont traduites par la participation financière de la Ville à des actions portées par quatorze associations, pour un montant total de 276 570 €. Quatre associations ont depuis sollicité un soutien de Dijon au titre du contrat de ville.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'approuver une troisième programmation, dont les actions et montants sont précisés dans le tableau annexé au présent rapport. La Ville apportera son soutien financier, dans le cadre de cette troisième programmation 2025, à hauteur de 30 110 €.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver, telle que présentée dans le tableau annexé au présent rapport, la répartition des financements de la Ville, au titre de la troisième phase de la programmation du contrat de ville 2025, à un montant total de 30 110 € pour des actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par quatre associations ;
- de dire que le montant des dépenses sera imputé sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer l'avenant à convention annexé au présent rapport, et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser Madame la Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Scrutin	Pour : 54	Abstention : 3
	Contre : 2	Ne se prononce pas : 0
	Dont 5 procuration(s)	

Signature numérique le 23/09/2025
de Ludmila MONTEIRO
Secrétaire de séance
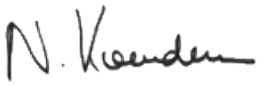
Signature numérique le 23/09/2025
de Nathalie KOENDERS
Maire de Dijon